

CAPL cat.C du 15 avril 2011

Informations diverses

Cette CAP locale n° 3 était chargée de se prononcer sur les mouvements des personnels de catégorie C au 1^{er} mai 2011, elle était présidée par Éric Lalanne.

Mouvement d'un personnel

En ouverture, le président présente l'état des effectifs de l'Oise au 1^{er} avril 2011 : le département présente un excédent de 5,70 agents (- 4,90 B + 10,60 C). Du coup, la direction locale ne s'attend pas à recevoir des sorties d'école au vu de cet excédent « généreux ».

Cependant, dans les postes et dans les services, c'est plutôt le manque d'effectifs qui se fait sentir...

Un seul mouvement est soumis au vote de la CAPL :

NOM et Prénom	Cat.	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'effet
LONGO (HARDI) Gilda	C	Liancourt	Creil Municipale	04/05/11

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

Le poste vacant au service de la Dépense ne sera donc pas comblé à l'issue de cette CAP, bien qu'il soit urgent de le pourvoir et que plusieurs collègues souhaitent y être mutés !!! Un comble !

Vos élus **F.O.**-DGFIP sont fermement opposés à cette gestion des personnels qui non seulement met en péril le service concerné, mais aussi lèse les agents qui demandent le poste vacant puisque personne ne l'obtient.

Jusqu'au 31/08/2011, date d'effet de la promotion de Dominique CANDOTTI dans le corps des contrôleurs, la direction locale se refuse à procéder au remplacement du poste vacant, malgré les enjeux liés à CHORUS.

Pour meubler cette CAP un peu creuse, le président donne l'information suivante : c'est Michel WILMART, seul à avoir répondu à l'appel à candidature pour le poste vacant au Budget-Logistique, qui y sera affecté à partir du 1^{er} mai 2011.

RAPPEL : les personnels qui souhaitent déposer une demande de mutation dans l'Oise peuvent solliciter les élus **F.O.**-DGFIP Oise pour connaître les vacances d'emplois dans le département.

**F.O.-DGFIP défend le droit à mutation de tous les agents.
Confiez aux élus Force Ouvrière le double votre demande de mutation.**

Questions diverses

1) Notation 2011

catégorie	Capital mois 2011	Réserve 2011	Bonifications à 3 mois	Bonifications à 1 mois
A	51	1	11	17
B	189	4	42	59
C	134	3	31	38



Soyez vigilants : La campagne de notation devrait donc bien se terminer le 22 avril, conformément au calendrier de gestion imposé par la DGFIP, quitte à ce que les RH prennent la main sur votre feuille de notation pour la valider à votre place (au delà de 8 jours d'attente de votre signature).

F.O.-DGFIP revendique le maintien de la note chiffrée SANS CONTINGEMENT
F.O.-DGFIP est CONTRE l'entretien professionnel et CONTRE la Prime de Fonctions et de Résultats
Les CAP de recours doivent se tenir avant le 8 juillet.

2) Nouvelles typologies

Voici les choix des agents de l'Oise ex-DGCP, toutes catégories confondues :

Forfait	37h30 / 5 j	38h / 5 j	38h30 / 5 j	36h / 4,5j	37h / 4,5j	TOTAL Trésor
79	13	36	302	1	24	455
17,4%	2,9%	7,9%	66,4%	0,2%	5,3%	100%

F.O. vous informe : il est possible de **changer de typologie** chaque année au 1^{er} janvier (dans Agora).

3) Départs à la retraite 2011

Parmi les 24 départs cette année, 6 concernent des parents de 3 enfants avec 15 ans de services.

4) Prime d'intéressement sur les objectifs 2010

Vous avez pris l'habitude qu'elle ravigote un peu votre paye de mai, **F.O.** a donc demandé à l'administration si elle serait versée bien cette année. La direction va se renseigner. A suivre !

5) Formations du CHS-CT

A la demande des représentants **F.O.-DGFIP**, les formations liées à la prévention, l'hygiène et la sécurité sont toutes reconduites en 2011. Ce matin, la direction locale s'est engagée à communiquer rapidement sur ce sujet pour permettre aux collègues de s'inscrire au plus vite, et par conséquent d'organiser des sessions dans plusieurs villes de l'Oise. A noter, le CHS se tiendra le 17 mai prochain.

6) Pandémie

Les données personnelles communiquées à l'administration dans le cadre des plans de continuité d'activité, établis en période de pandémie, ont été détruites le 29 mars sous le contrôle d'un IP.

7) CTPD « Budget »

F.O.-DGFIP exige sa tenue dans les meilleurs délais, car il va de soi que des prévisions budgétaires présentées en milieu d'année n'ont plus beaucoup d'intérêt... Mais la direction se réfugie derrière les difficultés de CHORUS pour justifier l'absence de CTPD Budget début 2011. Pourtant, dans d'autres départements, cette instance paritaire capitale en terme de dialogue social et de vie des services a pu se tenir en mars... Dans l'Oise, ce sera le 31 mai, date beaucoup trop tardive, annoncée pour nous présenter le premier budget commun aux deux filières de la DDFIP de l'Oise (scoop : il sera en baisse !).

7) Classement des postes comptables en cours

F.O.-DGFIP a demandé à la direction locale que cette enquête, à destination des chefs de poste Trésor, ne soit pas pilotée en Direction par des personnels issus de la seule filière fiscale. Sans remettre en cause la compétence de nos collègues de la division stratégie, les comptables doivent avoir un interlocuteur à même de comprendre leurs difficultés et de valider les corrections à apporter aux chiffres 2009. Pour **F.O.-DGFIP**, les compétences existent en direction, et la DLU doit être à même de les exploiter. Un co-pilotage occasionnel avec un IP du Trésor aurait permis un dialogue de meilleure qualité avec les trésoriers, tout en permettant une mutualisation des pratiques et en donnant une meilleure image de la direction dans les postes.

8) Agents faisant fonctions (Droit d'option : agent administratif/agent technique)

Lors des groupes de travail «formation», **F.O.-DGFIP** a obtenu qu'il soit proposé aux agents administratifs exerçant des tâches techniques d'être reversés immédiatement dans le corps technique afin de bénéficier du 8^{ème} échelon (il en est de même pour un agent technique effectuant des tâches administratives qui peut basculer vers agent administratif).

Depuis, le ministre a satisfait notre revendication du 8^{ème} échelon pour la catégorie C, mais avec une application par vagues (pas tout le monde d'un coup, pour des raisons budgétaires...).

Dans l'Oise, sur les deux filières, 2 collègues ont opté pour devenir des agents techniques, tandis que 2 autres collègues ont choisi de basculer vers agent administratif.

9) Réunions « Fusion »

A la demande de Bercy, ces réunions seront organisées au cours de l'automne 2011. L'administration va présenter à tous les agents les nouvelles règles de vie issues des groupes de travail nationaux (mutations, promotions...).

A ce propos il est bon de rappeler les revendications portées par **F.O.-DGFIP** :

- **2 mouvements de mutation par an** (obtenu par **FO**, seule organisation syndicale à défendre cette revendication). Le second mouvement sera complémentaire et optionnel, le mouvement général interviendra au 1^{er} septembre en coïncidence avec la rentrée scolaire.
- une durée de séjour d'**un an avant de pouvoir muter** POUR TOUS (obtenu, il s'agissait d'ailleurs de l'existant en filière fiscale).
- la possibilité de **mutations** conjointes entre collègues de catégories A, B ou C : obtenu, le système des **demandes liées** de l'ex-DGI sera généralisé (il ne sera pas nécessaire de justifier d'un mariage, d'un pacs, etc).
- une **gestion « naturelle » des baisses d'effectifs** (attente d'une mutation, d'une promotion ou d'un départ à la retraite dans le poste ou le service touché par la baisse d'effectif) : non obtenu, le collègue le moins ancien du service devra partir. Un système de garantie est prévu pour qu'il soit réaffecté sur la même zone géographique, mais cela constitue une régression pour les collègues issus de la gestion publique.
- un traitement efficace des demandes de **mutation prioritaires**, à l'instar de ce qui existait au Trésor, qui permettait de satisfaire 50% ou plus des demandes et de réduire les situations socialement difficiles dans des proportions qui ne pouvaient pas être atteintes par le système de classement à l'ancienneté administrative bonifiée existant aux impôts (**FO** n'a pu obtenir qu'un contournement avec la mutation de 50% des demandes prioritaires. En l'état, le système retenu présente l'inconvénient qu'un collègue malchanceux pourra ne pas être muté pendant des années, en faisant toujours partie des 50% de prioritaires non-mutés).

A noter : les demandes déposées cet été seront régies selon l'ancien système Trésor, donc sans changement dans l'immédiat. Ensuite, un dispositif de convergence alambiqué s'appliquera progressivement, l'objectif de la DG étant de vider les demandes issues des tableaux actuels d'ici 2015...

- **2 jours d'autorisation d'absence ministérielle** en remplacement des 2 jours comptables annuels, dont bénéficiait en moyenne la moitié des services de la DGFIP auparavant. L'harmonisation par le haut proposée par Parini aboutit à un jour pour tous : cherchez l'erreur ! Si certains syndicats considèrent qu'un jour pour tous c'est bien, pour **FO** il s'agit d'une harmonisation par le bas que nous condamnons.



- Contre la dégradation des salaires, **F.O.-DGFIP** revendique le rattrapage des pertes cumulées depuis 2000 et une revalorisation immédiate de **60 points d'indice pour tous** et une **augmentation de la valeur du point** d'indice.
- **F.O.-DGFIP** défend le **droit au retour** dans le département en cas de promotion de C en B par concours interne ou liste d'aptitude. Chose étrange, **FO** s'est heurté au refus d'autres organisations syndicales sur ce point. En conséquence, le droit au retour sera conservé pour les ex-DGCP pendant les 3 ans dits de « période de convergence », mais ensuite le système ex-DGI serait valable pour tous : une demande de mutation nationale, avec risque d'affectation d'office dans un autre département. Face à la pertinence des arguments de **FO**, la DGFIP a néanmoins accepté un système de bonification d'ancienneté administrative, mais cela ne constituera en rien une garantie pour revenir dans son département après une promotion B.



Pour **FO**, le droit au retour est un acquis FORT de la filière gestion publique, qui permet aux collègues de passer les concours ou de s'inscrire sur la liste d'aptitude sans risquer de devoir organiser leur déménagement ou de supporter des frais de double résidence. Il ne faut pas oublier que passer de C à B, c'est gagner 150€ de plus par mois, ce qui est insuffisant pour mettre une organisation familiale sur la sellette. Perdre ce droit, c'est priver de promotion la plupart des agents, et notamment les femmes, qui, comme pour le passage à inspecteur, préféreront ne pas RISQUER d'accéder au corps supérieur.

Une organisation syndicale refuse d'élargir cet acquis de la filière gestion publique à la filière fiscale et préfère appliquer les règles des impôts à tous, quelles qu'elles soient. Le prétexte avancé paraît pour le moins fallacieux : les promus dans le département bloqueraient les demandes de mutation !!! Mais en déplaçant les promus, ces derniers feraient nécessairement une demande de mutation pour réintégrer leur département d'origine et priveraient inévitablement d'autres collègues...

Les élections approchent, alors ne vous trompez pas : ceux qui voulaient la fusion fiscale hier sont ceux qui veulent nous accommoder à leur sauce aujourd'hui. Ceux qui voulaient que la branche « communale / SPL » du Trésor soit isolée hier sont ceux qui viennent chercher vos voix aujourd'hui.

Pour obtenir le MAXIMUM de la fusion, dans l'intérêt de TOUS

SOUTENEZ F.O.-DGFIP

SIGNEZ LES PETITIONS F.O.-DGFIP

ADHEREZ

Vos représentants FO en CAP en catégorie C

Christian DESJARDINS, DDFiP CMIB

Fabrice DUCASTELLE, Méru Municipale

Cécile CHARMES, Attichy

Carole DUFOUR, Beauvais Municipale

Bernadette PHILIPS, DDFiP CEPL, experte



BULLETIN D'ADHESION 2011

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale

NOM :

Prénom :

Grade : Échelon :

Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (**F.O.-DGFIP**)

Fait à, **le**

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
possibilité de règlement en 2, 3 ou 4 fois